



Association Professionnelle des Conseillers en Services Financiers
Professional Association of Financial Services Advisors

Montréal, le 5 juin 2018

PAR COURRIEL

Mme Sabine Mekki
Secrétaire de la Commission des finances publiques
Édifce Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3 e étage, Bureau 3.15
Québec (Qc) G1A 1A3
Cfp@assnat.qc.ca

Objet : Étude du projet de loi 141 et importantes rectifications

Mesdames et Messieurs les commissaires de la commission des Finances publiques,

L'Association des professionnels du conseil en services financiers (APCSF) tient à rectifier officiellement les propos tenus par le sous-ministre Boivin la semaine dernière.

Nous représentons plus de 10 000 conseillers autonomes et nous affirmons par la présente que ni le RCCAQ, ni le CDPSF (qui s'est décrit lui-même comme une entreprise de formation continue le 7 décembre dernier devant les membres de cette même commission) ne sont des entités représentatives de nos membres. L'APCSF est l'association des professionnels du conseil financier indépendants et autonomes.

Nous tenons à souligner du même élan que, malgré toutes nos démarches et l'imposant contingent de conseillers que nous représentons, nous n'avons malheureusement pas été invités à venir expliquer aux membres de la commission des finances publiques notre point de vue sur les réformes en cours. Pourtant, vous en conviendrez, la révision de cette loi nous touche au premier plan. Même si certains groupes se sont désistés des auditions à la dernière minute et que nous étions prêts, nous n'avons jamais reçu d'appel positif, ce qui nous désole infiniment.

Pour nous, comme nous l'avons communiqué à maintes reprises depuis 2015, mettre fin aux activités de la Chambre de la sécurité financière du Québec serait une grave erreur. D'ailleurs, plus de 6200 personnes ont signé une pétition déposée devant cette assemblée le 24 avril dernier demandant au ministre Leitao de maintenir l'existence des Chambres. La plupart des signataires de la pétition étaient d'ailleurs des conseillers en services financiers.

Si le gouvernement abolit la CSF dans son rôle d'organisme professionnel comme prévu au projet de loi 141, c'est qu'il est convaincu de faire mieux que la CSF et qu'il répondra plus efficacement aux exigences actuelles sans la participation active de nos pairs. Pourquoi alors d'autres professionnels, comme les courtiers immobiliers, continuent-ils d'être encadrés par un organisme d'autoréglementation comme l'OACIQ? Le ministre des Finances croit-il que les professionnels des services financiers sont moins aptes que les autres à surveiller leurs pratiques et à protéger le public? Pourtant les professionnels de la Chambre se situent dans les premiers de classe de la conformité puisqu'à peine 0,3% d'entre eux se retrouvent en discipline, bon an mal an.

Nous déplorons particulièrement les commentaires malheureux selon lesquels les conseillers seraient plus ou moins professionnels et auraient besoin d'être constamment « surveillés » par les officiers de conformité puisqu'ils se soucieraient peu de la déontologie, comme M. le sous-ministre Boivin l'a laissé entendre à chaque séance de la commission la semaine dernière.

Sur ce dernier point, je tiens aussi à vous rappeler que les plus grandes fraudes commises aux dépens des consommateurs ont été le fait de gestionnaires d'actifs comme les Norshield (500 M\$, 2000 victimes), Norbourg (130 M\$, 9200 victimes), Mont Real/iForum (65 M\$, 51 victimes), Triglobal/Focus Management/Ivest Fund (87 M\$, 250 victimes), Argentum (3,3 M\$, 250 victimes), Zénith (6 M\$, 700 victimes), EnviroMondial (10 M\$, 4000 victimes) ou d'un imposteur comme Earl Jones Corp. (75 M\$, 180 victimes). Ce sont plusieurs centaines de millions de dollars de fraudes commises aux dépens de dizaines de milliers de nos concitoyens par des entreprises encadrées et surveillées par l'AMF. Malheureusement, le PL 141 n'apporte aucune solution ou protection contre ce type de fraudes. Ce n'est pas en braquant la lumière uniquement sur les conseillers et en élaborant des scénarios catastrophes sur le dos des professionnels membres de la Chambre que les scandales financiers millionnaires des 15 dernières années vont disparaître.

À l'heure où les produits financiers deviennent plus complexes et nombreux, nous doutons que l'Autorité des marchés financiers ou le ministre des Finances puissent y consacrer la même priorité et la même efficacité que la CSF a toujours réussi à mettre en œuvre. Pour appuyer nos propos voici un exemple, parmi d'autres : la compagnie d'assurance Scotia-Vie a vendu de l'assurance hospitalisation, pendant une période de 18 ans, par l'intermédiaire de personnes non certifiées à cette fin, soit des employés d'une firme de télémarketing. Par contre, elle a été épinglée par l'AMF seulement en 2015.

Craignant que le transfert des responsabilités de la CSF vers l'AMF ou au ministère des Finances nuise à la dimension déontologique, éducative et de prévention des intermédiaires de produits et services financiers membres de la Chambre, nous souhaitons que le gouvernement réalise plutôt l'importance de la contribution démocratique et de la participation citoyenne au lieu de transformer le Québec en État dont la gouvernance est l'unique responsabilité du gouvernement.

Nous sommes extrêmement déçus que votre gouvernement nous dépouille de notre statut professionnel (qu'un autre gouvernement nous a accordé il y a une vingtaine d'années) en abolissant notre organisme professionnel - sur la foi de 14 mémoires sur 335 provenant de grandes institutions financières.



Association Professionnelle des Conseillers en Services Financiers
Professional Association of Financial Services Advisors

Comment le gouvernement compte-t-il justifier cette action unilatérale, prise à l'encontre de la volonté d'une majorité de conseillers en services financiers et des trois principales associations de défense des droits des consommateurs?

Les membres de l'APCSF sont implantés partout au Québec et desservent des millions de Québécois. Ils ont à cœur avant tout l'intérêt de leurs clients et nous croyons qu'il s'agit de la première et plus importante mesure de protection du public, celle qui définit notre professionnalisme.

En espérant que vos réflexions tiendront compte de toutes les voix qui importent dans notre secteur d'activité, je vous prie, au nom de l'APCSF et de son conseil d'administration et de ses membres, d'agréer l'assurance de notre très haute considération.

Flavio Vani, B. Sc. Relations Industrielles
Président et porte-parole de l'APCSF
Conseiller en Relations industrielles pour l'APCSF
Représentant en épargne collective
Conseiller en sécurité financière
Assurances et rentes collectives
Représentant des produits dispensés
Courtier hypothécaire agréé

APCSF

110 rue de la Barre, Bureau 212
Longueuil, QC J4K 1A3
Tél. : 1 866-551-5554
www.apcsf.ca